

« A4FREELIFE- AGNES ESCLAIRE RIERA »

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1euro

Siège social : 20 Avenue Ribot
19100 BRIVE LA GAILLARDE

SIRET 895 184 091 00018 - RCS Brive B 895 184 091

Procès-verbal des décisions de l'associé en date du 25 Septembre 2024

Le 25 Septembre 2024 à 10 heures, Madame Agnès ESCLAIRE RIERA, demeurant 1 Bois de Saint Mur – 19150 ESPAGNAC, l'associée unique et présidente de la SASU A4FREELIFE – AGNES ESCLAIRE RIERA, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

Dissolution anticipée de la société
Nomination et rémunération du liquidateur

Première Décision

L'associé unique décide de la dissolution anticipée de la société à compter du 25 Septembre 2024 et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

Pendant la période de liquidation, la dénomination sociale sera suivie de la mention « Société en liquidation » et le siège social sera fixé à : 20 Avenue Ribot – 19100 BRIVE LA GAILLARDE.

Deuxième Décision

Madame Agnès ESCLAIRE RIERA, demeurant 1 Bois de Saint Mur – 19150 ESPAGNAC décide d'exercer les fonctions de liquidateur durant la période de liquidation.

L'associée unique décide que le liquidateur n'aura droit à aucune rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions.

En fin de liquidation, l'associée unique constatera la clôture de la liquidation.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

L'associée unique
Agnès ESCLAIRE RIERA

25/09/2024
